

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6731
1er octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE LE 30 SEPTEMBRE 1965 AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE

En ma qualité de représentant permanent de la République arabe syrienne et de président, pour le mois de septembre 1965, du groupe des délégations des Etats arabes Membres de l'Organisation des Nations Unies, j'ai été chargé de vous prier de signaler à l'attention du Conseil de sécurité le mémoire ci-joint du représentant permanent de l'Organisation pour la libération de la Palestine, concernant l'horrible attaque perpétrée contre la population arabe de Ramleh le 22 août 1965.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier ce mémoire comme document du Conseil de sécurité, conformément à l'article 6 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Rafik ASHA

Son Excellence Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,
New York

Le 20 août 1965, il s'est produit une collision entre un taxi conduit par un Arabe vivant en Israël et un vélomoteur conduit par un jeune homme juif dans la ville de Ramleh, située à 10 miles à l'est de Jaffa-Tel-Aviv; le jeune homme a été tué.

Le dimanche 22 août, immédiatement après l'enterrement, une foule de plus de 300 voyous juifs israéliens a attaqué le quartier arabe de Ramleh, dans l'intention d'assassiner les habitants arabes et de détruire tout le quartier.

Dans son numéro du 6 septembre 1965, la revue Newsweek a décrit cette scène atroce de la façon suivante :

"La foule, délirante de haine, s'est précipitée vers le ghetto, armée de bâtons et de pierres, en criant 'Tuez-les, tuez-les' pendant que derrière les fenêtres barricadées, les familles se blottissaient peureusement. C'était là l'attaque d'un pogrom classique, à cette exception près que les assaillants étaient juifs."

Newsweek poursuit en ces termes :

"Après l'enterrement du jeune homme victime de l'accident, des douzaines de jeunes voyous juifs qui se donnaient des airs de bravaches se sont groupés dans le centre de la ville en donnant des signes de colère. Soudain, au milieu des cris de 'Sus aux Arabes' et 'Faisons comme à Los Angeles', près de 300 voyous - âgés pour la plupart de moins de 20 ans - se sont mis à courir dans les rues vers le quartier arabe. Sur la place du marché, devant l'entrée du quartier arabe, la foule s'est heurtée à un mur de policiers casqués d'acier et armés de boucliers destinés à les protéger contre les émeutiers. Les adolescents ont attaqué deux fois puis se sont retirés pour chercher des cibles plus faciles à atteindre. Ils ont presque tué à coups de pierres un vieil homme coiffé d'un kaffiveh et ont battu un jeune Arabe qui revenait de son travail jusqu'à en faire une masse sanglante.

A mesure que les renforts de police arrivaient pour protéger les Arabes, les émeutiers se sont dispersés dans les rues latérales, brisant les devantures des magasins, lapidant et renversant des voitures et des camions. Avant que les policiers n'aient finalement rétabli l'ordre, Ramleh était une scène de carnage; 12 personnes avaient été cruellement battues ou frappées à coup de couteau. 'Pendant un moment' a dit un Juif de Ramleh, né en Pologne : 'J'ai cru que je me retrouvais dans le ghetto. Jamais foule furieuse de govim (gentils) ivres n'a été pire.'"

/...

Cette horrible attaque a été menée en dépit du fait que les forces de police israéliennes savaient d'avance ce qui allait se passer. Un certain nombre de policiers coiffés de casques d'acier étaient sur les lieux, armés de boucliers destinés à les protéger des émeutiers, mais ils étaient bien trop peu nombreux et les renforts de police sont arrivés trop tard pour empêcher l'attaque.

Ce qui s'est produit à Ramleh le 22 août 1965 n'était pas nouveau. Les massacres de Deir Yasin, Kafr Qasem, Khan Yunis, et de nombreux autres sont encore vivants dans notre mémoire. Cependant, ces manifestations répétées de la haine que les Israéliens portent aux Arabes et de la propension qu'ils ont à les massacrer, ont un caractère significatif et inquiétant qui devrait inciter l'Organisation des Nations Unies à prendre immédiatement des mesures, avant qu'il ne soit trop tard. Une catastrophe humaine n'est peut-être pas loin.

L'Organisation des Nations Unies se doit d'assurer la sécurité des 240 000 Arabes qui vivent en Israël, étant donné que c'est elle qui, en refusant en 1947 l'autodétermination aux Arabes, qui constituaient alors la majorité écrasante des habitants de la Palestine, a créé l'Etat anticonstitutionnel d'Israël et qui a transformé Ramleh, ville entièrement arabe avant 1948, de même que des centaines d'autres villes et villages arabes, en des ghettos arabes et en des cibles de pogroms israéliens.

Ce qui s'est produit à Ramleh, le 22 août 1965, est le résultat d'un long endoctrinement des Juifs d'Israël mené par les autorités israéliennes successives et qui tend à leur inculquer la haine des Arabes, le mépris des Arabes et l'élimination des Arabes. De nombreuses preuves viennent le confirmer. Dans une lettre qu'il a adressée le 12 mars 1957 à Dwight Eisenhower, alors Président des Etats-Unis, M. Elias Koussa, avocat arabe d'Haïfa, connu et respecté, s'exprimait en ces termes :

"Voici un nouvel exemple, Monsieur le Président, de la manière dont les Juifs agissent pour entretenir le climat d'animosité contre les Arabes. Les directeurs de l'hebdomadaire hébreu Haolem Hazeh de Tel-Aviv ont parlé à des centaines d'enfants juifs, garçons et filles, appartenant à diverses classes sociales, et âgés de 6 à 13 ans, au sujet des Arabes d'Israël et de la manière dont on devrait à leur avis se comporter envers eux. Quatre-vingt-quinze pour cent de ces enfants ont dit qu'il fallait les tuer. Quelques-uns seulement se sont montrés légèrement plus compatissants et plus humains. Ils ont dit que les Arabes devraient être internés dans des

/...

camps de concentration ou bien déportés dans le Negev. Les journalistes ont attribué ces penchants cruels à la vie de famille des enfants, à leur milieu social et à l'éducation qu'ils reçoivent en classe. Une mère a écrit aux journalistes en disant que la réponse de son fils résultait uniquement de l'éducation qu'il recevait à l'école et non de sa vie de famille ou de ses associations privées."

Cet état de choses est réellement alarmant.

Les Arabes d'Israël subissent ces persécutions effroyables depuis la création "d'Israël". Ils se sont plaints à l'Organisation des Nations Unies à diverses reprises, pendant toutes ces années, mais l'Organisation n'a jamais levé le doigt pour faire cesser ces persécutions, ni même pour améliorer la condition des victimes. Lorsque le regretté Dag Hammarskjöld, l'ancien Secrétaire général, s'est rendu dans la section de Jérusalem occupée par les Israéliens en janvier 1956, les Arabes d'Israël ont profité de sa visite pour lui envoyer le télégramme pathétique ci-après :

"Au nom de l'humanité et de la justice, nous vous prions d'intercéder auprès du Gouvernement israélien pour qu'il mette fin à l'oppression, à l'humiliation, aux expropriations et à l'appauvrissement des Arabes en Israël. Des milliers d'entre eux ne sont pas encore installés par suite des mesures cruelles du gouvernement. Aucun effort sérieux n'a jamais été fait pour leur permettre de se réinstaller. On crée des villages juifs sur les terres appartenant aux Arabes d'Israël, qui perdent de ce fait leur travail et leurs terres. Plus d'un million de dunams de terres fertiles ont été enlevés à leurs propriétaires arabes qui se sont vu offrir des compensations inadéquates. La loi martiale est appliquée impitoyablement, dans les régions arabes en Galilée et dans le Petit Triangle, et 18 000 Arabes sont bloqués dans le district de Beersheba. On se livre à des malversations de types divers. L'éducation des Arabes est tout à fait insuffisante. On leur refuse la possibilité de travailler ou on les empêche de travailler par divers moyens. Toutefois, ils paient des impôts, des taxes, contractent des emprunts obligatoires et sont assujettis à d'autres obligations, notamment à la contribution en vue de l'achat d'armes. Les Arabes sont traités en citoyens de deuxième classe. A la différence de la communauté chrétienne, on interdit à la communauté musulmane d'organiser des waqfs musulmans et de s'occuper d'affaires religieuses. Quelques Arabes seulement ont un petit emploi dans l'administration. Les sujets de plainte sont trop nombreux pour être énumérés ici. D'une façon générale, les conditions de vie des Arabes sont déplorables. Nous supplions les Nations Unies d'intervenir pour trouver une solution raisonnable au grave problème des Arabes d'Israël."

Quatre ans après, les Arabes d'Israël se trouvaient toujours dans une situation aussi lamentable. Ils ont à nouveau fait appel à l'ONU. En novembre 1960,

par l'intermédiaire de leur porte-parole, M. Elias Koussa, ils ont adressé un mémoire au Président de l'Assemblée générale, pour protester contre le traitement extrêmement dur que leur faisaient subir les autorités israéliennes. Leur protestation portait principalement sur les trois points suivants :

1. La confiscation des terres agricoles appartenant à des Arabes.
2. Les changements de domicile imposés aux Arabes vivant en Israël.
3. Le régime militaire très sévère imposé aux seuls Arabes dans l'Etat d'Israël.

Le présent mémoire n'a pas pour objet de discuter les points précités, mais nous tenons à souligner que toutes ces mesures tyranniques sont légales en raison de lois promulguées par les autorités dès 1950 et qui sont toujours en vigueur. Dans son mémoire M. Koussa rapporte les paroles de l'ambassadeur du Guatemala, M. Jorge Garcia Grandos, qui faisait partie de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine et qui était alors le membre de cette commission le plus favorable à la création de l'Etat sioniste. Parlant de ces lois, M. Garcia Grandos les aurait définies : "la législation la plus tyrannique que l'on puisse imaginer". Ce diplomate manifeste son amertume et sa déception lorsque dans son livre, "La naissance d'Israël", il écrit : "quand un gouvernement s'oublie jusqu'à manquer de respect à ses propres ressortissants, il est du devoir de ces derniers de s'opposer à ce gouvernement et d'user de tous les moyens pour combattre sa tyrannie."

D'autre part, le 23 juin 1964, le groupe "Al-Ard", de Nazareth, a adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un mémoire dans lequel il se plaignait des persécutions intolérables infligées aux Arabes d'Israël. Les signataires protestaient contre : "la politique acharnée d'oppression, de discrimination et de persécution menée à leur égard par le Gouvernement israélien". Les autorités israéliennes, disaient-ils, "poursuivent une politique de haine envers les Arabes; elles attisent ce sentiment chez les Juifs et l'encouragent surtout dans la nouvelle génération : écoliers et étudiants".

Au sujet de l'ONU le groupe "Al-Ard" a déclaré dans son mémoire : "malgré les appels incessants demandant à l'Organisation des Nations Unies de se saisir de la question et d'enquêter sur la situation anormale des Arabes victimes de l'oppression et de la discrimination, cette Organisation demeure inerte et passive".

/...

Pour conclure, il est regrettable que les conditions dans lesquelles vivent les Arabes d'Israël soient toujours déplorables et que leur situation soit inquiétante. Les raisons en sont les suivantes :

1. Les autorités israéliennes s'efforcent d'inculquer la haine des Arabes dans tous les établissements d'enseignement du pays.
2. Les autorités israéliennes poursuivent sous diverses formes, une politique de discrimination envers la minorité arabe, analogue à la politique d'apartheid appliquée par la République sud-africaine et par le Portugal en Angola, au Mozambique et ailleurs.
3. Les autorités israéliennes font tout leur possible pour remplacer la population arabe d'"Israël" par une population juive originaire de l'étranger. Ce fait démontre que la discrimination raciale se pratique en Israël sous sa forme la plus odieuse.

L'Organisation de libération de la Palestine est profondément inquiète des événements anormaux dont Israël est le théâtre - événements lourds de conséquences, non seulement pour le bien-être des Arabes vivant dans ce pays, mais également pour leur sécurité. Nous vous prions donc respectueusement d'envoyer en Israël une commission d'enquête de l'Organisation des Nations Unies chargée d'examiner la situation et de faire rapport à ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Organisation
de libération de la Palestine,

(Signé) Izzat TAINNOUS

81, Deuxième Avenue
New York

New York, le 30 septembre 1965

